



## ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE TERRAINS DE LOISIRS EN OLERON

Chez M. Eugène MEMBRADO

6bis rue Georges BRASSENS

33250 St GERVAIS

Téléphone APTLO : **06 18 76 14 16**

Site Internet : [www.aptlo.fr](http://www.aptlo.fr)

Affiliée à la Fédération Française de Camping Caravaning sur Parcelles  
Privées

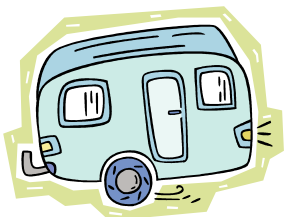
# POUR QUE VIVE NOTRE CAMPING FAMILIAL EN OLERON ET QUE NOS DROITS SOIENT PRESERVES

N°47 Juin 2018



### Sommaire :

- Le mot des Co Présidents
- FCCPP: CA du 28 avril 2018
- Relations avec les élus et les institutions
- Nous avons besoin de votre avis
- Mot de la trésorière
- A G ' Restreintes ' 2018
- Permanences



### Le mot des Co Présidents

Chère adhérente, cher adhérent,

En ces mois de mai et juin, nous retrouvons notre terrain certes un petit peu délaissé par ces trop longs mois d'hiver, nous allons pouvoir le bichonner comme seul nous savons le faire.

Dans ce bulletin vous trouverez, entre autres, les dates de nos permanences où nous comptons vous voir en nombre afin d'échanger sur vos demandes.

Vous trouverez également le mot de notre nouvelle trésorière Michèle CHATEL, qui, il faut le dire, s'implique et donne de sa personne avec dévouement, tout comme le faisait avant elle durant près de quinze années, Nicole FOUCHER, tous nos remerciements à ces personnes qui œuvrent pour nous sans compter leur temps.

Les Assemblées Générales 2018 seront différentes des autres années, nous vous proposons que celles-ci se déroulent **exclusivement** entre propriétaires de terrains de loisirs **adhérents** et à jour de leurs cotisations à l'APTLO.

D'importants sujets seront abordés et soumis à un vote, votre **présence est obligatoire**.

Je compte sur vous pour que nous puissions nous retrouver cette année encore, sur cette Île que nous aimons tant.

Bien à vous.

Pour les Co Présidents

Eugène MEMBRADO

# Fédération Française de Camping Caravaning sur Parcelles Privées

## CA du 28 Avril 2018 à la FAUTE sur MER

----

L'APTLO était représentée par Michèle Chatel et Michel Jambart.  
Le CA du 4 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité sans modification.

### Point financier :

Un bilan est réalisé en séance. Le support de base de la plaquette est utilisable par chaque association qui doit incorporer la fiche signalétique de son association.

Le règlement intérieur sera modifié pour incorporer une aide financière aux associations.

Cette aide sera définie au cas par cas au cours d'un CA exceptionnel. Une ligne budgétaire spécifique sera mise en place à partir de 2019.

La participation financière de la fédération aux frais engagés pour les CA/AG sera augmentée afin de prendre en compte les faibles moyens de certaines associations.

Enfin la commissaire aux comptes a validé la comptabilité qui lui a été présentée.

### Suivi des décisions du dernier CA :

La prise de contact avec le gouvernement est un échec.

Une nouvelle tentative a été faite ce jour auprès du Ministre de la Cohésion des Territoires Jacques MEZARD : en attente de réponse.

L'ordre du jour a été essentiellement consacré au secteur de la FAUTE sur MER.

A ce jour 4 recours suite à Xynthia sont en cours dont un pour le PLU et un autre pour le PPRN.

26 adhérents concernés sont au tribunal.

Le recours du PLU fait suite à une demande d'annulation par le Préfet en désaccord avec la proposition du maire.

### **Le jugement du tribunal administratif du 17 avril 2018 mentionne qu'on ne peut pas nier l'existence des résidents.**

Pour le Préfet tous les campings sur parcelle privées sont interdits.

Une concertation entre l'Association et les élus locaux a permis un recours sur l'interdiction de camper et la définition d'aléas abusifs. Les élus locaux considèrent que les propriétaires campeurs étaient présents avant le classement et de ce fait ils les soutiennent.

L'exemple montre qu'il faut mener de front la part juridique et la part action/concertation locale. A la Faute sur mer, il n'existe pas de terrains complémentaires aussi, ils réfléchissent avec les élus pour un réaménagement en prenant exemple à Sarzeau qui réfléchissent à un remembrement dans le même principe qu'à Pénestin.

A la Faute sur mer, ils sont assistés par un cabinet d'avocats très performants qui font de la prestation conseil et sont spécialisés en droit public.

Enfin dans le renouvellement du bureau, Michèle Chatel assurera les fonctions de Trésorière Adjointe, moi-même restant au poste de Vice Président.

MJ

## RELATIONS AVEC LES ELUS ET LES INSTITUTIONS

----

Depuis l'assemblée générale de juillet 2017 les relations avec les institutions sont des plus discrètes pour ne pas dire inexistantes.

Au-delà de l'indifférence on peut supposer que les propos tenus par rapport à l'accès à l'eau ont été forts, pour ne pas dire trop pertinents.

Il est vrai qu'au regard de ce qui s'est passé et de ce qui se passe sur l'île, notre cas est placé (pour ne pas dire relégué) au second plan ! Les priorités du moment concernent le fonctionnement de l'île tant sur le plan financier qu'administratif, avec la remise en question du péage du pont suite au désaccord de la Région, l'élaboration des PLU, la rigueur du PPRN, le divorce entre Marennes et Oléron, et bien d'autres.

Suite à la rencontre avec un Député à l'automne 2017 et après une relance en avril 2018, nous avons eu en retour une intervention de celui-ci auprès du Député de Royan qui connaît et maîtrise parfaitement notre dossier. On peut penser qu'eux aussi sont beaucoup pris par des sujets plus importants que le notre.

L'audit auquel nous avons été conviés en 2016 est toujours mis sous silence, du moins à notre égard !!! Que se passe-t-il ? Sommes-nous vraiment gênants et dérangeants ??

Sommes nous vis-à-vis de nos édiles des trouble-fête qu'il faut ignorer et laisser s'**EPUISER** pour avoir la paix, voire plus ???

Suite à cet état de fait et du dernier CA de la Fédération, nous avons fait un CA Exceptionnel le 12 mai dernier. Notre objectif était de définir les orientations et les dispositions que doit prendre notre association pour que nous puissions faire valoir nos droits, que nous soyons reconnus et libres de jouir en toute quiétude de nos biens et de pouvoir en assurer la transmission à nos descendants.

Vous comprendrez bien que ce n'est pas au travers de ce bulletin que nous pouvons communiquer sur des points essentiels **qui nous concernent tous**. Pour au moins deux raisons qui sont la confidentialité et l'échange direct que nous devons avoir avec vous.

C'est pourquoi nous avons décidé que pour cet été nous organiserons **deux Assemblées Générales 'Restreintes'** avec une participation **limitées aux seuls propriétaires adhérents et leur famille à jour de leur cotisation**.

**Nous comptons sur votre présence nous ne pouvons pas décider pour vous mais AVEC VOUS.**

MJ

## NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AVIS !

----

Comme suite au CA Exceptionnel de notre association, début juin nous avons pris conseil auprès d'un cabinet d'avocats en droit afin de nous guider dans les évolutions que nous pourrions envisager avec vous.

Nous avons rencontré des personnes très compétentes qui, à partir du dossier que nous leur avons présenté examinent les stratégies les plus pertinentes à développer à partir de supports que nous devons fournir. **Nous aurons besoin de votre aide.**

Un compte rendu précis et détaillé vous sera exposé lors de nos Assemblées Générales Restreintes de cet été.

Il va de soit que, nous avons besoin de **vos avis et accord** en toute connaissance des contraintes et des éventuelles solutions que l'on pourrait nous proposer avant de décider des orientations que nous serons amenés à prendre ensemble.

**Très important :**

*Afin que nous puissions mettre nos dossiers à jour et préparer des supports qui nous seront certainement utiles, voire indispensables dans un proche avenir (conseil donné par notre avocat), nous vous demandons de compléter la dernière page du bulletin « **INFORMATIONS PERSONNELLES** » et de la retourner au plus tard avant la mi juillet à Monsieur Michel JAMBART 10 rue des Tamaris 85800 Le Fenouiller*

MJ

## MOT DE LA TRESORIERE

----

Les beaux jours sont de nouveau là, vous allez vous installer si ce n'est déjà fait pour beaucoup d'entre vous dans vos « pénates estivales », mais êtes-vous à jour de votre cotisation 2018 ? Regardez bien ..... Je crois que certains d'entre vous ont complètement oublié de faire leur chèque, il n'est pas trop tard pour le faire !

N'attendez pas les Assemblées Générales de cet été pour le faire !

**Le chèque est à libeller à l'ordre de : A.P.T.L. OLERON**

Mes coordonnées pour les retardataires :

Michèle CHATEL  
Trésorière de l'APTLO  
12 Avenue Pierre Corneille  
91420 MORANGIS  
Contact mail : [jean-claudechatel@orange.fr](mailto:jean-claudechatel@orange.fr)

**La cotisation reste inchangée 25 euros pour l'année 2018.**

Rappel de nos devoirs vis-à-vis de l'APTL OLERON, vos cotisations servent au bon fonctionnement de notre association et en partie pour notre réserve DEFENSE en cas de besoin. Inutile de vous dire que cela est notre guerre des nerfs pour l'ensemble de vos Administrateurs (bureau) pour la défense de vos, de nos terrains.
--

Aujourd'hui, nous avons hélas encore des adhérents qui ne se sont pas acquittés de leur cotisation 2017, ce qui nous fragilisent dans nos actions à mener.

### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

Nous vous signalons qu'un état sera fait en fin d'année 2018, pour recenser tous les adhérents non à jour de leur cotisation depuis 2016, **soit 3 années de retard** et, conformément aux statuts, nous devrons procéder à la radiation de ces personnes de notre association.

Néanmoins, les adhérents concernés pourront régulariser leur situation en s'acquittant de la totalité de leurs arrérages, aucune relance ne sera faite.

Toute l'équipe de l'APTL Oléron, vous souhaite de très bonnes vacances en famille sur vos terrains de loisirs.

MC

**ASSEMBLÉES GÉNÉRALES RESTREINTES**  
**Salle Trait d'Union à Saint-Georges d'Oléron**

**Les dates des différentes rencontres prévues en 2018 sont :**

**Le vendredi 20 juillet**

**Le vendredi 10 Août**

**Ces réunions commenceront à 17h30** pour recueillir les informations individuelles et les cotisations.

**L'ordre du jour des AG Restreintes sera abordé à partir de 19h.**

**Merci d'être à l'heure.**

Il est précisé que notre problématique a un caractère collégial et non individuel. Les cas particuliers sont à exposer aux permanences qui sont prévues pour cela.

Il nous a semblé préférable de ne pas indiquer l'ordre du jour pour préserver nos prochaines rencontres.

**PERMANENCES**

**Salle Aliénor** (située près de l'office du tourisme à Saint-Georges d'Oléron)

Les mercredis de juillet et d'août **de 9 heures à 12 heures.**

Afin d'éviter les cohues de fin de permanence, nous vous demandons de venir dès l'ouverture

## INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom : Prénom :  
Adresse Principale : Adresse Mail :  
Téléphone :

## RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE PARCELLE

Adresse complète:

Date d'acquisition : Nom du notaire (si possible) :

### Nature du terrain vendu:

Terrain à camper (1)  Agricole (1)  Boisé(1)  A proximité de la mer(1)

Zone cadastrale  Surface de la parcelle (2)  m<sup>2</sup>

### Équipements de la parcelle:

Eau (1)  Électricité (1)

Fosse étanche (1)  Tout à L'Égout(1)  Assainissement par épandage(1)

Mobil home (1)  Caravane (1)  Chalet (1)

Abri maçonné pour sanitaires/autres (1)

Classez votre besoin parmi ces équipements par ordre prioritaire (3 maxi) :

### Nature des taxes payées :

Taxe d'habitation (1)  Taxe foncière (1)

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (1)

Nombre de personnes utilisant le terrain (2)

Présence sur la parcelle : Durée (en mois) (2)  Période (été ou autre)

Date et Signature (Ces données resteront confidentielles au sein de l'APTLO)

(1) Répondre par O pour OUI ou N pour NON

(2) Indiquer le nombre

Document à retourner avant le 10 juillet à :

Monsieur Michel JAMBART 10 rue des Tamaris 85800 Le Fenouiller